

FRANCE JUDO
DOJO
ACADEMY

**ENSEMBLE FORMONS
LES ÉDUCATEURS
DE DEMAIN**

**MA TAXE
D'APPRENTISSAGE**

2023



Avec la DOJO ACADEMY, la Fédération Française de Judo a mis en place une filière de formations professionnelles en privilégiant l'apprentissage pour permettre à de jeunes judokas d'associer la passion de leur sport à un métier.

Grâce aux contributions que nous recevons, de nouveaux parcours sont ouverts. Nous modernisons nos équipements techniques et nos salles de cours tout en apportant de nouveaux services aux élèves tournés en particulier vers le numérique.

La force du judo français passe par la qualité de l'enseignement que reçoivent les professeurs dans notre école. Ces derniers forment nos judokas, des plus jeunes aux seniors, dont l'élite se prépare pour le grand rendez-vous des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Merci de votre soutien.

Stéphane Nomis

Président de la Fédération Française de Judo

NOS FORMATIONS INITIALES

CQPMAM

Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux

Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme d'état de niveau 4 qui permet d'être professeur de judo pouvant encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ; mettre en œuvre des projets d'animations s'inscrivant dans le projet d'une structure ; conduire des séances et des cycles d'animation ou d'apprentissage en judo-jujitsu en mobilisant une technicité appropriée.

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme d'état de niveau 5 qui permet d'être directeur pédagogique pouvant concevoir des projets d'actions, coordonner leur mise en œuvre et conduire des démarches de perfectionnement sportif en judo-jujitsu.

DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme d'état de niveau 6 qui permet d'être entraîneur haut niveau ou conseiller technique pouvant construire une stratégie d'organisation de secteur en judo jujitsu, en gérant les ressources humaines, financières et matérielles.

Choisir de verser sa taxe à France Judo

DÉVELOPPER LE JUDO PARTOUT EN FRANCE

Soutenir France Judo, c'est contribuer à l'ouverture de nouveaux clubs proches de chez vous permettant d'assurer un fort maillage territorial et de soutenir les clubs amateurs qui sont le cœur du judo français.

AFFIRMER DES CONVICTIONS MORALES ET ETHIQUES

Le judo est une discipline inclusive qui trouve son essence dans un code moral aux valeurs fortes et éducatives. Le respect, le contrôle de soi ou encore la sincérité sont quelques-unes des nombreuses valeurs transmises chaque année dans tous les dojos en France.

CONTRIBUER AU PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF DES «1 000 DOJOS»

France Judo porte le projet ambitieux de créer 1 000 nouveaux dojos d'ici à 2024. À la pratique sportive sont associés l'aide aux devoirs, un suivi médical, des actions de lien social mobilisant les familles et dynamisant les quartiers (événements, rencontres sportives...). Valorisé par le gouvernement et Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron, ces dojos seront déployés dans un premier temps dans les quartiers prioritaires et territoires défavorisés.

FAIRE PERDURER LES VALEURS D'ENTRAIDE ET DE PROSPÉRITÉ MUTUELLE

Comme dans la vie, au judo, les progrès individuels passent par l'union de nos forces avec celles des autres. Choisir de verser sa taxe à France Judo c'est affirmer ses convictions en donnant du sens aux valeurs d'entraide et de prospérité mutuelle.

FORMER LES CHAMPIONS DE DEMAIN

Premier pourvoyeur de médailles lors des Jeux Olympiques de Tokyo, le judo contribue grandement au rayonnement international du sport français. Derrière chaque champion se cachent de grands entraîneurs. Améliorer la qualité de l'enseignement c'est participer à la formation des champions de demain.

NOS PROJETS POUR 2023 :



Former de nouveaux
enseignants sur tout le territoire



Assurer le suivi pédagogique



Développer les outils
pédagogiques pour favoriser
l'apprentissage



Améliorer l'accompagnement
éducatif, sportif et social des clubs

École de formation aux métiers du sport

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023
Nouvelles modalités



5 OU 15 MAI*

Prélèvement unique du
solde de la taxe
d'apprentissage

* dates d'exigibilité des cotisations
sociales - article R243-6 du code de la
sécurité sociale)



**A COMPTER DU 15
JUILLET**

Reversements aux
établissements
bénéficiaires

AVRIL
Communication par les
entreprises des éléments
comptables via la **DSN**
(Déclaration sociale
nominative)



DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE
Choix des établissements
bénéficiaires sur la plateforme de la
Caisse des Dépôts, SOLTéA, avec
les identifiants demandés sur
Net-Entreprises



**DOJO
ACADEMY**

N° de Siret de l'organisme 78457379200024

Pour en savoir plus :



www.dojoacademy.fr/nous-soutenir

Merci de votre soutien.

Pour avoir toutes les informations, contactez :

Virginie AMATÉ

Directrice formation

virginie.amate@ffjudo.com | 01 40 52 16 33

www.dojoacademy.fr